

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-six, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le dix décembre précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU Hervé ; M. KONIECZNY Patrice ; Mme AZZOUZ Samia ; M. SAIDANI Farid ; Mme PONTHER Eugénie ; M. KASSAMALY Ramej ; Mme GAUTIER Bernadette ; M. LE DANOIS Daniel ; Mme BASTIDE Patricia ; M. LISON Norbert ; Mme MHEBIK Hinda ; M. CHERFAOUI Mohammed ; Mme KERNISSI Fatiha ; M. BENYAHIA Farid, Adjoints ; M. LEROY Jean-Pierre, M. GRAUER Armand ; M. BOURCIER Thierry ; M. LEROY Hervé ; Mme AZIZ Hanane ; Mme TRUONG NGOC Geneviève ; M. TCHENDJOU Marius ; Mme SAID ABDALLAH Maryse ; Mme TRAIKIA Mauna ; Mme YAZIDI Samira ; Mme ANYA MBANG Christelle ; Mme AIT MOUFFOK Vanessa ; Mme KAIS Nadia ; M. LE FLOCH Guillaume ; M. AHMED Karim ; M. SIDIBE Mamadou ; M. AYYILDIZ Oben ; Mme TAN Isabelle ; Mme MICHON VENET Prescillia ; Mme BADENE Sonia ; M. BOURDI Salah ; M. BONNIN Gérald ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés et/ou représentés :

M. ELMALEH Armand représenté par M. KONIECZNY Patrice,
M. REDON Denis représenté par Mme AZZOUZ Samia,
Mme TUFFERY TOULLEC Catherine, représentée par M. SAIDANI Farid,
M. MATRAT Alain représenté par Mme PONTHER Eugénie,
Mme GASRI Sarah, représentée par M. KASSAMALY Ramej,
Mme CHEVAUCHÉ Catherine, représentée par M. BONNIN Gérald,

Absents :

M. TAVARES Pierre-Franklin,
Mme ALLAIRE Emmanuelle,
M. CHALLAL Madjid.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame BADENE Sonia, ayant obtenu 42 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM161221 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈDE à l'élection d'un secrétaire de séance,

A obtenu :

Madame BADENE Sonia : 42 voix

Madame BADENE Sonia est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221 - 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

ADOpte le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 18 novembre 2021.

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 3 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNÉE 2021

PREND ACTE du rapport en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Ont pris acte : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 4 - ADHÉSION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT ET AU RÉSEAU TERRITOIRES FRANCILIENS POUR L'ÉGALITÉ

APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Epinay-sur-Seine au Centre Hubertine Auclert et au réseau territoires franciliens pour l'égalité,

PRECISE que le montant de l'adhésion par année civile est fixé à 3500 € et sera imputé sur les crédits des exercices correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 5 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

PREND ACTE de la présentation effective du rapport développement durable 2022 de la commune d'Epinay-sur-Seine à l'organe délibérant de la collectivité.

Ont pris acte : 42

Favorable à l'unanimité

CM300921- 6 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville d'Epinay-sur-Seine

Ont pris acte : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 7 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

APPROUVE : la Décision Modificative n°3 2021 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération et résumée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-	-
Section d'investissement	30 000,00	30 000,00

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 8 - ABONDEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À VERSER AU BUDGET AUTONOME DE LA CAISSE DES ECOLES

APPROUVE l'abondement de la subvention d'équilibre à verser au budget autonome de la Caisse des Écoles à hauteur de 300 000 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 9 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 - AUTORISATION AU MAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2021.

PRECISE l'affectation des crédits selon le tableau ci-dessous :

	Crédits ouverts en BP	Crédits ouverts en DM	Ouverture anticipée 25%
20	654 633,00 €		163 658,25 €
204	500 000,00 €		125 000,00 €
21	4 721 731,00 €		1 180 432,75 €
Opérations	13 472 714,00 €	47 000,00 €	3 379 928,50 €

PRECISE que les crédits seront repris au budget primitif 2022

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 10 - AVANCE SUR SUBVENTION 2022 - CAISSE DES ECOLES

DECIDE d'allouer à la Caisse des Écoles (C.D.E), une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2022, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2021, soit **2 520 840 €**.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 11 - AVANCE SUR SUBVENTION 2022 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECIDE d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2022, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2021, soit **1 612 409 €**.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 12 - AVANCE SUR CONTRIBUTION 2022 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES - EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes-Epinay-sur-Seine (SIME) une avance à valoir sur la contribution à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2022, égale à 30 % de la contribution votée dans le cadre de l'exercice 2021, soit **129 742 €**.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 13 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT 2022

DECIDE la rémunération des agents recenseurs, pour la période allant du 20 janvier au 26 février 2022 de la façon suivante :

Désignation	Rémunération nette (en €)
Bulletin individuel (BI)	1,45
Feuille de logement (FL)	0,95
Dossier d'adresse collective et Fiche d'adresse non enquêtée	1.60
Fiche de logement non enquêté	1.05
Formation séance 1	35
Formation séance 2	35
Tournée de reconnaissance	45
Prime qualité collective	40
Prime clôture	40
Prime étendue terrain (déplacements)	25

DIT que la recette et la dépense sont prévues au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année scolaire 2021-2022 entre la Ville d'Épinay-sur-Seine et les représentants de l'Éducation nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Éducation nationale,

DIT que la dépense globale correspondant à ces actions, estimée à 186.748 € (cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-huit euros) est inscrite au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 15 – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "PROMESS" - ANNÉE 2022

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Épinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la redevance versée par l'association « PROMESS » pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € TTC par trimestre (montant qui pourra être réévalué en cours d'année, selon le tarif facturé par le prestataire).

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 16 - AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE RELATIF À LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR LA MAISON DU THÉÂTRE ET DE LA DANSE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE l'avenant à la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une aide financière de 29.100 € pour l'exercice 2021 au titre de « Théâtre de ville »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM300921- 17 - AVENANT RELATIF À UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR LE DISPOSITIF "LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE" ÉDITION 2021-2022

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une aide financière complémentaire de 3 800 € pour l'exercice 2021 au titre de « *la Culture et l'Art au Collège* »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 18 - DON À L'ASSOCIATION "ACTION LEUCÉMIES"

APPROUVE le versement d'un don d'un montant de 6.000 € (six mille euros) à l'association « Action Leucémies »,

DIT que le montant du don sera prélevé sur le budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 19 - TARIFICATION DES STAGES PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

APPROUVE les tarifs suivants :

- Enfant (moins de 18 ans) : 6€ par personne et par jour,
- Adulte (plus de 18 ans) : 10€ par personne et par jour.

DIT que les recettes de ces stages sont prévues au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 20 - APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N°21 011P POUR OBTENTION D'UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE (LE BONUS TERRITOIRE CTG) À LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement n° 21 011P de la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils de loisirs sans hébergement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 21 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES COMPAGNONS BÂTISSEURS D'ILE-DE-FRANCE" POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TRUCOTHÈQUE AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE - MC²

APPROUVE la convention avec l'association « Compagnons Bâisseurs Ile-de-France » pour la mise en place d'une Trucothèque en lien avec le centre socioculturel La Maison du Centre – MC²,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 22 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS POUR UN PROJET "DEMOS" AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE - MC²

APPROUVE la convention avec la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,

DECIDE de verser à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris une subvention de 7 000,00 € (sept mille euros) annuelle, pour les années 2022, 2023 et 2024,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 23 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE 2021/2022 DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE - MC²

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2021/2022 de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la Prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel La Maison du Centre – MC².

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 24 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE BONUS ASSOCIÉS 2021/2022 DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2021/2022 de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la Prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » Bonus associés, pour le centre socioculturel des Econdeaux.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 25 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE 2021/2022 DU CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2021/2022 de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la Prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel Félix Merlin.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 26 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE 2021/2022 DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE - LES PRESLES DE L'ESPACE NELSON MANDELA

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2021/2022 de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la Prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel La Source – Les Presles de l'Espace Nelson Mandela.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 27 - APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 21 011P POUR LE LAEP (LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS) DE L'ESPACE NELSON MANDELA AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement n° 21 011P de la Caisse d'Allocations Familiales pour le L.A.E.P du centre socioculturel La Source – Les Presles de l'Espace Nelson Mandela pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 28 - VALIDATION DU PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE - LES PRESLES DE L'ESPACE NELSON MANDELA

APPROUVE les orientations du projet social du centre socioculturel La Source – Les Presles de l'Espace Nelson Mandela en vue de nouvelles conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir du 1^{er} janvier 2022,

SOLLICITE la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements relatives à ce projet social

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 29 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION JUDO CLUB D'ORGEMONT (JCO) - ANNÉE 2021

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Judo Club d'Orgemont (JCO) pour l'année 2021 dont le montant s'élève à 8.000 € (huit mille euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 30 - MANDAT ENTRE LA SPL PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT ET LA VILLE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE L'ESPLANADE

APPROUVE la convention de mandat pour la programmation fonctionnelle, technique et environnementale ainsi que l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, nécessaires au projet de création d'un pôle d'accueil administratif et de commerces au niveau de l'esplanade de l'Hôtel de Ville en lieu et place de l'ancienne Poste, à passer avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, 17-19 Avenue de la Métallurgie 93210 Saint-Denis, dont le montant prévisionnel du mandat (toutes dépenses confondues) s'élève à 432 175,00 € HT.

APPROUVE la rémunération forfaitaire versée au mandataire, la SPL Plaine Commune Développement, de 87 175 € HT soit 104 610,00 € TTC (au taux de TVA de 20 %); rémunération qui est révisable à chaque demande de paiement par application d'une formule prévue à l'article 4 de la convention de mandat ci-annexée,

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution,

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 31 – CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

APPROUVE les termes de la convention de financement d'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 32 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE, L'EPT PLAINE COMMUNE ET L'EPFIF

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la commune d'Epinay-sur-Seine, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM161221- 33 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises à partir de mi-octobre 2021 jusqu'à mi-novembre 2021 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

Ont pris acte

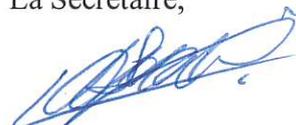
CM161221- 34 - NOTE D'INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de vote. À titre informatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.

Le **17 DEC. 2021**

La Secrétaire,



BADENE Sonia



Le Maire



Hervé CHEVREAU